Date: 27/11/2019 Révision: 27/11/2019

GEL DÉSINFECTANT HYDROALCOOLIQUE – ST0500 / ST0504

Fiche de données de sécurité selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

Gel désinfectant hydroalcoolique

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites

· Catégorie du produit PC8 Produits biocides

· Emploi de la substance / de la préparation Gel désinfectant pour les mains

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

HYGIENE DIFFUSION INTERNATIONALE

ZA du chêne St Fiacre – 4 rue de la découverte – Bât. D1 – 77600 CHANTELOUP EN BRIE

Tèl: 01 80 81 65 00 - info@sanotech.fr

· Service chargé des renseignements: Service protection de l'environnement

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tel 01.45.42.59.59

Société / Organisme : ORPHILA - INRS - http://www.centres-antipoison.net

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Indications complémentaires:

Biocide TP1 et TP2 : Désinfectant pour les mains sous forme de gel alcoolisé et parfumé.

Substance active biocide avec % m/m : Ethanol (CAS Nº 64-17-5) 56%.

numéro d'inventaire : 38424

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP. · Pictogrammes de danger GHS02, GHS07

· Mention d'avertissement Danger

· Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P101 P102

Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute P210 autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

- P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/ P501 internationale.
- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable. · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description:

Composition INCI: Alcohol, Aqua, Carbomer, Parfum, Triethanolamine, Glycerin, Heterotheca inuloides flower extract

| CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Reg.nr.: 01-2119457610-43-XXXX | | ♦ Flam. Liq. 2, H225; ♦ Eye Irrit. 2, H319 | 50-100% |
|---|----------|--|---------|
| CAS: 56-81-5 EINECS: 200-289-5 Reg.nr.: 01-2119471987-18-0000 | glycerol | | \$2,5% |

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Après inhalation: Aucune mesure particulière n'est requise.
- Après contact avec la peau:

Pas de mesure de premiers secours à prendre. Produit destiné au nettoyage de la peau.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières.

Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

- · Après ingestion: Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais.

· Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 64-17-5 Bio éthanol

VME (France) Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

· Protection des mains: Non concerné.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

| 9.1 Informations sur les paradités | |
|--|--|
| 9.1 Informations sur les propriétés physiqu Indications générales | tes et chimiques essentielles |
| · Aspect: | |
| Forme: Couleur: · Odeur: | Liquide Selon désignation produit Caractéristique |
| Seuil olfactif: | Non déterminé. |
| · valeur du pH à 20 °C: | 7+/-0,5 |
| Changement d'état Point de fusion/point de congélation: Point initial d'ébullition et intervalle d'ébi | N. T. |
| · Point d'éclair | Non applicable. |
| Inflammabilité (solide, gaz): | Non applicable. |
| · Température de décomposition: | Non déterminé. |
| · Température d'auto-inflammabilité: | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
| · Propriétés explosives: | Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélange explosifs vapeur-air peuvent se former. |
| · Limites d'explosion: | |
| Inférieure: | Non déterminé. |
| Supérieure: | Non determine. Non déterminé. |
| · Pression de vapeur à 20 °C: | 59 hPa |
| · Densité; | Non déterminée. |
| Densité relative | Non déterminé, |
| Densité de vapeur: | Non déterminé. |
| Taux d'évaporation: | Non déterminé. |
| Solubilité dans/miscibilité avec | |
| l'eau: | Soluble |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau: | Non déterminé |
| Viscosité: | |
| Dynamique: | Non déterminé. |
| Cinématique: | Non déterminé. |
| 9.2 Autres informations | Pas d'autres informations importantes disponibles. |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.6 Produits de décomposition dangereux:

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone,

hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 64-17-5 Bio éthanol

Oral LD50 7060 mg/kg (rat) Inhalatoire LC50/4 h 20000 mg/l (rat)

· Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales: En général non polluant
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Emballages non nettoyés: · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

| RUBRIQUE 14: Informations relatives | au transport |
|--|---|
| · 14.1 Numéro ONU · ADR, IMDG, IATA | |
| | UN1993 |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ON | 77 |
| ADR | |
| | 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ÉTHAN (ALCOOL ÉTHYLIQUE)), Dispositions spéciales 640 |
| ·IMDG | FLAMMARIE HOURD NOS (ETT NOS) |
| | FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL (ETH ALCOHOL)) |
| · IATA | FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL) |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Total (Dillinion) |
| · ADR | |
| | |
| | |
| | |
| · Classe | 0.7741 |
| · Étiquette | 3 (F1) Liquides inflammables. |
| · IMDG, IATA | 3 |
| , x(x,x/x | |
| | |
| | |
| Class | 27:1 |
| Label | 3 Liquides inflammables. 3 |
| 14.4 Groupe d'emballage | |
| ADR, IMDG, IATA | II |
| 14.5 Dangers pour l'environnement: | |
| Marine Pollutant: | Non |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par | |
| l'utilisateur | Attention: Liquiday inflam. 11 |
| Indice Kemler: | Attention: Liquides inflammables. 33 |
| No EMS: | F-E,S-E |
| Stowage Category | B B |
| 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe | TI . |
| de la convention Marpol et au recueil IBC | Non applicable. |
| Indications complémentaires de transport: | |
| ADR | |
| Quantités limitées (LQ) | 1L |
| Quantités exceptées (EQ) | Code: E2 |
| 9 300 | |
| | Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 m |
| | Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml |
| Catégorie de transport | 2 |
| Code de restriction en tunnels | D/E |

| · IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ) | 1L Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml |
|---|---|
| · "Règlement type" de l'ONU: | UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A DISPOSITIONS SPÉCIALES 640D (ÉTHANC (ALCOOL ÉTHYLIQUE)), 3, II |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de

Biocide TP1 et TP2 : Désinfectant pour les mains sous forme de gel alcoolisé et parfumé. Substance active biocide avec % m/m : Ethanol (CAS Nº 64-17-5) 56%. numéro d'inventaire : 38424

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- REGLEMENT (CE) Nº 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Service établissant la fiche technique: Service protection de l'environnement

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables - Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

Date d'impression : 27.11.2019 Révision: 27.11.2019